



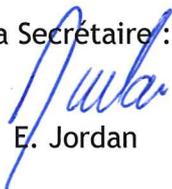
# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 17 juin 2015, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Benito Quintas, a décidé :

- de maintenir le nombre des conseillers communaux à 60 et des membres de la Municipalité à 5 pour la législature 2016-2021 ;
- d'accorder à la Municipalité le crédit prévisionnel de CHF 58'300.- pour l'étude de la requalification de la RC1, étape 3 ;
- d'accepter la participation de la commune au capital-actions du CIGM (Centre intercommunal de Malley SA) par l'acquisition, à titre gratuit, d'une action d'une valeur de CHF 500.- et d'autoriser la Municipalité à signer la convention d'actionnaires concernant la prise en charge du déficit d'exploitation du Centre sportif de Malley ;
- d'autoriser la Municipalité à créer avec les communes de l'Ouest lausannois et la ville de Lausanne une fondation qui aura pour mission de gérer le théâtre Kléber-Méleau et d'allouer le montant de CHF 5'000.- comme participation au capital de ladite fondation ;
- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2014 ainsi que les comptes des Ententes intercommunales, chalet « Les Alouettes » à Morgins, Concentration des eaux usées Mèbre-Sorge et SDIS Chamberonne, et donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014 ;
- d'adopter la convention régissant la règle de répartition des frais de fonctionnement de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge.

La Secrétaire :

  
E. Jordan